

RANDONNÉE DE LA CÔTE FLEURIE

DIMANCHE 7 AVRIL 2024

Boucle de 10 ou 20 km au départ de Villers-sur-Mer



Itinéraire 20 km
Itinéraire 10 km
Ravitaillement

DÉPART ARRIVÉE



AU PROFIT D'ASSOCIATIONS HUMANITAIRES DONT LA LIGUE CONTRE LE CANCER

RANDONNÉE DE LA CÔTE FLEURIE

DIMANCHE 7 AVRIL 2024

Boucle de 10 ou 20 km au départ de Villers-sur-Mer



BULLETIN INDIVIDUEL D'INSCRIPTION

téléchargeable sur www.calvados.atscaf.fr

AVEC LE SOUTIEN DE LA RÉGION NORMANDIE, DU DÉPARTEMENT DU CALVADOS ET AVEC LES AUTORISATIONS DE LA PRÉFECTURE DU CALVADOS

----------------------	----------	--------------	------

BULLETIN INDIVIDUEL D'INSCRIPTION

téléchargeable sur www.calvados.atscaf.fr

à renvoyer, au plus tard le 3 avril 2024, avec votre règlement à l'adresse suivante ATSCAF DU CALVADOS - 7, boulevard Bertrand - 14034 CAEN CEDEX
ou à remettre avec votre règlement au secrétariat ATSCAF DU CALVADOS-DDFIP - 6, place Gambetta - 14000 CAEN

DISTANCE CHOISIE : 10 km 20 km

Monsieur

Madame

NOM : _____ en majuscule d'imprimerie

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Ville : _____ en majuscule d'imprimerie

Code Postal : [][][][][][]

Téléphone : _____

Courriel : _____ @ _____

Club, Association ou Entreprise : _____

Adhérent ATSCAF : OUI NON

NUMÉRO DE DOSSARD

(sera attribué, par nos soins, à réception de l'inscription)

DROITS D'INSCRIPTION : mineurs : 6€, adultes : 12€ y compris une cotisation au profit d'associations humanitaires de 1€ pour les participants de moins de 18 ans et de 2€ pour les autres participants. (Non remboursables).

DROIT À L'IMAGE : J'autorise expressément les organisateurs de la randonnée à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, lors de la manifestation sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, pour la durée la plus longue prévue par la loi.

RESPONSABILITÉ CIVILE : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Je certifie sur l'honneur, avoir en ma possession un certificat médical de non contre indication à la pratique de la randonnée (pour les non licenciés).

CAEN, le : _____ Signature : _____

J'autorise mon enfant à participer à la randonnée

(pour les mineurs signature du père ou de la mère)

CAEN, le : _____ Signature : _____

RENDEZ-VOUS au Gymnase André Salessé À VILLERS-SUR-MER

DISTANCE DE 20 KM :

• **RENDEZ-VOUS à 12h00 • HEURE LIMITE pour les inscriptions : 11h30 • DÉPART : 12h30 précises**

DISTANCE DE 10 KM :

• **RENDEZ-VOUS à 12h30 • HEURE LIMITE pour les inscriptions : 12h00 • DÉPART : 13H00 précises**

Par mesure d'hygiène et de sécurité, nous vous informons que chaque randonneur devra apporter ses épingles de nourrice

RÈGLEMENT DE LA RANDONNÉE

TRAJET :

20 km : VILLERS-SUR-MER - BLONVILLE-SUR-MER - HOULGATE - VILLERS-SUR-MER
10 km : VILLERS-SUR-MER - BLONVILLE-SUR-MER - VILLERS-SUR-MER

PARTICIPANTS :

Cette randonnée ne présente aucun caractère compétitif et est donc ouverte à tous, du marcheur athlétique au randonneur (aucun classement ne sera donné par écrit)

RDV ET DÉPART :

VILLERS-SUR-MER à 12h00 pour la distribution des dossards pour les 20 km. - **Départ : 12h30 précises**
VILLERS-SUR-MER à 12h30 pour la distribution des dossards pour les 10 km. - **Départ : 13h00 précises**

INSCRIPTIONS :

Elles se font au moyen du bulletin ci-contre, à renvoyer ou à remettre avant le 3 avril 2024 à l'adresse indiquée sur ledit bulletin. Des bulletins d'inscription supplémentaires peuvent être photocopiés ou demandés à l'adresse suivante : Secrétariat de l'ATSCAF-DDFIP - 7, boulevard Bertrand - 14034 CAEN CEDEX

Pour tout renseignement complémentaire prendre contact par téléphone ou par courriel :

02 31 39 74 55 ou 02 31 85 32 82 (répondeur) - atscafcalvados@orange.fr
du lundi au vendredi de 9H00 à 12H00 et de 13H00 à 16H00.

Pour les retardataires les inscriptions pourront encore être reçues :

• DIMANCHE 7 AVRIL 2024 sur place à partir de 11h00.

DROITS D'INSCRIPTION : (non remboursables) Ils s'élèvent à :

• 12€ pour les participants ayant 18 ans et plus, dont 2€ seront reversés à des associations humanitaires
• 6€ pour les participants ayant moins de 18 ans, dont 1€ sera reversé à des associations humanitaires

Les droits seront doublés pour les inscriptions reçues le 7 AVRIL 2024 à l'exclusion de la cotisation reversée aux associations humanitaires.

DOSSARDS :

Ils seront remis aux marcheurs dans la demi-heure précédant le départ (épingles non fournies)
Ces dossards DOIVENT rester visibles pendant tout le parcours (contrôles inopinés).

ATTENTION :

C'est au marcheur de jauger ses capacités et il lui appartient de doser ses efforts.
C'est lui qui décide de s'arrêter en fonction de la distance qu'il s'estime capable de parcourir.
Il est précisé qu'une grande partie des deux distances se déroule sur le sable.
L'ATSCAF ne sera pas tenu responsable en cas d'incident lorsque le parcours n'aura pas été respecté.

RAVITAILLEMENT :

Un point de ravitaillement est assuré sur le trajet pour le 20km.

Prévoyez néanmoins votre ravitaillement personnel.

ARRIVÉES :

L'heure limite d'enregistrement des arrivées est fixée à 17h30

Par temps chaud un marcheur doit absorber 1 litre d'eau pour 10 kms parcourus.
Il est indispensable de se munir de gourde. Éviter de porter des chaussures neuves.

